



Bruxelles, le 19 juin 2017
(OR. en)

10279/17

DEVGEN 135
ACP 59
RELEX 528

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	19 juin 2017
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9049/17
Objet:	L'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures - Conclusions du Conseil (19 juin 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3551^e session, tenue le 19 juin 2017.

L'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures**Conclusions du Conseil**

1. Le Conseil salue les progrès réalisés en ce qui concerne l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures depuis l'adoption de la communication de la Commission à ce sujet¹ et des conclusions du Conseil de 2012². Il prend note des différents domaines dans lesquels le rapport de la Commission³ met en évidence des progrès et attend avec intérêt la réalisation de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des conclusions précitées.
2. Le Conseil réaffirme que le soutien de l'UE aux organisations de la société civile (OSC) devrait occuper une place plus importante dans tous les partenariats, et qu'une relation plus stratégique avec les OSC devrait être intégrée dans tous les instruments et programmes extérieurs, ainsi que dans tous les domaines de coopération, en particulier dans la politique de développement de l'UE, dans la politique européenne de voisinage et dans la politique d'élargissement de l'UE.
3. Comme indiqué dans le nouveau consensus européen pour le développement, l'UE et ses États membres sont conscients des rôles multiples que jouent les OSC en tant que promoteurs de la démocratie et défenseurs des titulaires de droits, de l'État de droit, de la justice sociale et des droits de l'homme. Les OSC sont des acteurs à part entière à la fois de la gouvernance et du développement et sont, en tant que telles, des partenaires incontournables pour le succès de la mise en œuvre du programme de développement à l'horizon 2030 et de la stratégie globale de l'UE. Dans les enceintes réunissant de multiples acteurs, elles contribuent également à la mise en œuvre des principes de l'efficacité du développement, y compris les principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC⁴.

¹ Doc. 13788/12 - COM(2012) 492 final.

² Doc. 14535/12.

³ Doc. 8341/1/17 - SWD(2017) 136/2 final.

⁴ http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4_72.pdf

4. Le Conseil souligne l'importance que revêtent les OSC dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que leur rôle essentiel dans les domaines économique, social, environnemental, humanitaire et du développement, qui complète le rôle de l'État pour ce qui est d'offrir des services, de tendre la main aux personnes vulnérables et marginalisées, de lutter contre la pauvreté et de renforcer la résilience, et de contribuer à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.
5. Le Conseil souligne par ailleurs le rôle important que les OSC jouent dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, notamment dans des situations précaires ou conflictuelles. Il rappelle l'engagement résolu de l'UE en faveur d'une société civile autonome et résiliente qui constitue, dans toute sa diversité, un élément capital de toute démocratie par le soutien qu'elle apporte à la bonne gouvernance et à l'État de droit, ainsi qu'au développement durable, à la promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des libertés fondamentales et des principes démocratiques comme l'inclusion, la transparence et la responsabilité.
6. Le Conseil demeure profondément préoccupé par la place toujours plus étroite faite à la société civile dans un nombre de plus en plus grand de pays. Il s'oppose fermement aux restrictions injustifiées à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique, qui entravent l'activité des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations de femmes, des partisans de la démocratie et des mouvements de la société civile au sens large et restera vigilant à cet égard. Il invite la Commission à conserver et à accroître son soutien au développement d'un environnement propice à l'épanouissement de la société civile dans les pays partenaires et à protéger l'espace démocratique au niveau local, national, régional et mondial. Il invite également l'UE à jouer un rôle important, notamment dans les enceintes de l'ONU, pour promouvoir des positions plus fortes en faveur des libertés civiles et contre ces restrictions, en faveur d'une plus grande responsabilité, et en particulier en conférant une priorité et une visibilité élevées à l'objectif n° 16 du programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses éléments pertinents pour l'espace démocratique.

7. L'UE et ses États membres s'emploieront à promouvoir un espace dévolu à la société civile et intensifieront leur soutien au renforcement des capacités des OSC afin qu'elles puissent davantage faire entendre leur voix dans le processus de développement et pour favoriser le dialogue politique, social et économique. À cet effet, le Conseil souligne que l'UE et ses États membres doivent adopter des approches plus claires et plus cohérentes, notamment grâce à des analyses spécifiques au contexte approfondies de la réduction de l'espace dévolu aux OSC au niveau stratégique, et prendre des mesures concrètes, éventuellement conjointes, pour protéger et étendre l'espace dont dispose la société civile.
8. Le Conseil insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes, la démocratie et l'État de droit dans l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures. Le soutien de l'UE devrait continuer à assurer la protection des défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme, y compris les associations de défense des personnes issues de groupes minoritaires et de toutes les personnes vulnérables, les associations de lutte contre la discrimination, y compris à l'égard des personnes LGBTI, et les organisations qui combattent les inégalités entre les femmes et les hommes ou les abus de pouvoir. Il souligne la nécessité de continuer à promouvoir et à renforcer le rôle des femmes et des jeunes filles en tant qu'actrices du changement vers des sociétés pacifiques et inclusives, notamment dans le cadre de la prévention des conflits, de la médiation, de l'établissement de la paix et du relèvement après un conflit.
9. Le Conseil prend note des résultats obtenus pour ce qui est de soutenir la participation de la société civile, de renforcer la capacité d'action de celle-ci et de défendre un environnement propice, notamment au moyen d'un dialogue politique et stratégique avec les pays partenaires. Il se félicite de l'accroissement des ressources financières que l'UE apporte aux OSC depuis 2012 par le biais de divers instruments et programmes, et note que l'UE est devenue le premier donateur en faveur des OSC locales, notamment celles qui sont actives dans le domaine de l'aide humanitaire, de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

10. Le Conseil souligne qu'il importe de veiller à la participation effective et structurée des OSC aux dialogues portant sur les politiques, les budgets et les priorités en matière d'aide au niveau des pays. Dans cette optique, il salue l'élaboration de 105 feuilles de route de l'UE par pays, qui traduisent l'engagement de l'UE à renforcer l'intégration de la société civile dans les stratégies locales et demande que d'autres mesures concrètes soient prises en vue de leur mise en œuvre, insistant sur la nécessité de veiller à ce qu'elles soient définies en coordination avec d'autres documents stratégiques pertinents, comme le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie et le plan d'action sur l'égalité des sexes.
11. Le Conseil souligne également qu'il importe de créer l'espace et les mécanismes opérationnels nécessaires à la participation de la société civile à un dialogue politique et stratégique avec l'UE. À cet égard, il salue la transformation du dialogue structuré avec la société civile en une enceinte permanente, le forum politique pour le développement de l'UE, ainsi que la participation de la société civile à l'ensemble des instruments extérieurs de l'UE. Il se félicite également de l'établissement d'accords-cadres de partenariat (ACP) avec des réseaux d'OSC et de l'impact positif que peuvent avoir ces partenariats stratégiques à long terme.
12. Le Conseil souligne que l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR) peuvent aider dans une large mesure à susciter l'engagement actif du public en faveur de la réalisation des ODD, contribuant ainsi à la citoyenneté mondiale et à la promotion d'une justice universelle et au respect de la diversité culturelle. L'UE devrait continuer à jouer un rôle moteur en soutenant les initiatives relevant de l'éducation et de la sensibilisation aux problèmes de développement, notamment en continuant à encourager une approche stratégique pour élever le niveau et la qualité de ces initiatives et renforcer la capacité des OSC et de leurs réseaux à cet égard. Il est également conscient de la valeur et de l'importance du volontariat en tant que forme d'engagement actif des citoyens.
13. Le Conseil invite la Commission à poursuivre et à renforcer son engagement aux côtés de la société civile et à lui présenter un rapport à ce sujet en mai 2019 au plus tard. Il invite la Commission à poursuivre sa réflexion et à rendre compte des problèmes rencontrés dans les pays partenaires et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans des pays où des facteurs internes comme des blocages procéduraux ou l'opposition des gouvernements partenaires ont compliqué l'engagement aux côtés de la société civile.